

ANE DURAND-SOUFFLAND
 me aux cheveux gris-
 pince maintient en
 pe timidement à la bar-
 elle se nomme Daniel-
 au fil de sa vie, elle fut
 Mme André Bammerski
 Krombach. Elle est de-
 deux hommes. Le pre-
 nic de la partie civile, le
 box des accusés. Seule la
 ier émerge de la balu-
 irôlement penchée. Il a
 rains, remarquablement
 ille derrière ses oreilles
 tendre le mince filet de
 côté du micro. Un sou-
 arfois, illumine sa beau-
 t entrevoit alors l'hom-
 qui, en 1974, séduisit la
 a dont voici le récit.



Danielle Gonnin (ici à la sortie du tribunal, mardi) ne s'est constituée partie civile qu'en mars 2010, car elle refusait de croire que le Dr Krombach avait pu tuer sa fille Kalinka.

Dr Krombach, qui la suit jusqu'à la Ville rose. Mme Bammerski se lance à corps perdu dans une liaison. « M. Bammerski, soupire-t-elle, avait la haine des Alle-

du genre à spontanément arranger les choses qui fâchent. L'épouse s'exile en Allemagne, où elle épouse son amant en 1977, il se bat pour garder leurs deux enfants mais Kalinka et Nicolas iront finalement s'installer chez leur beau-père, au bord du lac de Constance.

« J'aurais mis ma tête à couper qu'il était innocent. Mais avec tout ce que j'ai lu... ça m'a chamboulée »

DANIELLE GONNIN

Mme Gonnin décrit l'homme du box en mari attentionné, généreux, galant, qui la couvre de fourrures et de bijoux, éduque les enfants avec sévérité mais jamais brutal. On la sent encore attachée à lui, bien qu'elle nourrisse à son égard, depuis peu, d'horribles soupçons. Elle savait qu'il l'avait copieusement trompée, parfois avec des adolescentes. Elle a découvert qu'il avait violé une jeune fille de 16 ans, que d'autres

l'accusent du même crime. La présidente, Xavière Simeoni : « Qu'éprouvez-vous aujourd'hui à son égard ? »

Mme Gonnin : « De la pitié, à le voir comme ça... Mais j'attends la vérité, qu'il dise ce qui s'est passé. Il faut qu'on sache. Pendant vingt-huit ans, j'aurais mis ma tête à couper qu'il était innocent. Mais avec tout ce que j'ai lu... ça m'a chamboulée. »

André Bammerski réclame la parole. Il est furieux après celle dont il refuse même de croiser le regard, et qu'il accuse de mentir : « Je voudrais que les jurés oublient ses mots », tempête-t-il, demandant à l'avocat de son ex-épouse qu'il la « cadre ». C'est terrible, l'image de cette femme debout entre deux hommes qu'elle a aimés, entre deux rives dont aucune ne peut l'accueillir, forcément poursuivie par le fantôme de Kalinka : Dieter Krombach, don Juan fané de 75 ans, répond d'un crime odieux, André Bammerski, 73 ans, la repousse non par dépit d'une infortunée ancienne, mais parce ce qu'il exige, à ce procès, le monopole du deuil. ■

sur moi »
 contrés à Casablanca, à
 e parents d'élèves expa-
 hé sur moi et après, il ne
 », raconte Mme Gonnin,
 constituée partie civile
 2010 car pendant vingt-
 i refusé de croire que le
 bavaois avait pu tuer sa
 st vrai que M. Krombach
 uns les idées. Veuf et re-
 présent cette jolie jeune
 t moins que son âge et
 du Maroc. Alors il invite
 ts à venir jouer avec les
 se des films de Chaplin
 e la marmaille rit aux pi-
 lot, fait une cour en règle
 rski. Celle-ci lui résiste,
 moins de détermination.
 nd compte de la situation
 n et exige un tête-à-tête
 il en revient et déclare à
 Il ne te lâchera jamais, on
 mille fait ses bagages et
 Toulouse, en voiture. A
 débarque du ferry. Un
 peau et lunettes noires,
 de Danielle : c'est le

ALLETTE DE BROQUA
 MARSEILLE
VOL Après des responsables et salariés d'Apollonia, des notaires et des courtiers en crédit immobilier déjà mis en examen pour escroquerie en bande organisée ou complicité d'escroquerie, abus de confiance, faux et usage de faux..., c'est au tour des banquiers d'être dans le collimateur de la justice dans le vaste dossier d'escroquerie aux investissements immobiliers Apollonia.
 Deux anciens dirigeants du Crédit immobilier de France Financière Rhône Ain (Ciffra), Claude Bodeau, ex-direc-

teur général, et Marie Ravet, ex-directrice commerciale, viennent d'être mis en examen pour complicité d'escroquerie en bande organisée.
 Des salariés de la Banque Patrimoine Immobilier, une autre filiale du Crédit immobilier de France, et du Crédit mutuel de Maignane-Etang de Berre ont également été entendus comme témoins cette semaine.
 Cette affaire, dans le cadre de laquelle 19 personnes ont déjà été mises en examen depuis 2009, a mis en évidence les agissements d'Apollonia, une société d'Aix-en-Provence spécialisée dans les investissements immobiliers défiscalisés. Quelque 600 familles réparties sur

l'ensemble de la France auraient été escroquées entre 2003 et 2007 pour un montant évalué à un milliard d'euros. Ciffra aurait été le plus gros bailleur de crédits.

« Une mécanique bien rodée »
 « La mécanique était bien rodée. Les commerciaux d'Apollonia proposaient d'améliorer leur retraite à des médecins en promettant de s'occuper de tout. Ils arrivaient un jour en indiquant à leurs clients qu'ils avaient l'accord des banques pour l'opération mais sans dire les montants en question et leurs faisaient signer des tas de papiers à toute vitesse, en présence d'un notaire, sans leur lais-

ser aucun document ! », explique Me Jacques Gobert, défenseur de 450 victimes qui se sont retrouvés avec des biens surpayés et des dettes qu'ils ne peuvent pas honorer. « Les banques sont coupables de ne pas avoir envoyé à leurs clients les offres de prêt. C'est la preuve de leur participation à l'escroquerie car si les clients avaient reçu les informations leur permettant de mesurer le risque pris, ils auraient pu se rétracter. » La loi Scrive-ner prévoit en effet un délai de réflexion de dix jours pour l'emprunteur.
 D'autres banques, comme GE Money Bank, le Crédit agricole ou la BNP, devraient également être entendues par le juge. ■

Affaire Apollonia : deux anciens banquiers mis en examen

Dix-neuf personnes sont poursuivies pour une escroquerie évaluée à un milliard d'euros.

Le Figaro 11/4/11